

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2021

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Corlé V., Corbin T., Gouault Ph., Guillaume M., Hubert A., Lenaerts P., Olivier G., Pecchioli P., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Tasse-Carry V., Vail A.

Excusés : M. Mmes Asselin A., Clarenc C. (pouvoir à Tasse-Carry V.), Germond I. (pouvoir à Potts O.), Gouault M. (pouvoir à Gouault Ph.), Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Pistoli D., (pouvoir à Rivière P.), Sorescu-Hingue G. , Verney G. (pouvoir à Biffard M.)

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance : le conseil municipal approuve à 15 voix pour et 1 voix contre, le précédent compte-rendu.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance : madame Catherine Boucault est désignée secrétaire de séance.

3° Vente de portions de chemins ruraux à l'issue de l'enquête publique

Le conseil municipal avait décidé par délibération de soumettre à enquête publique les projets de désaffectation et d'aliénation de chemins ruraux suivants :

- Une partie du C.R. n°3 dit du Val Guérin situé sur la commune déléguée de Nocé,
- Une partie du C.R. dit de la Cuvetière situé sur la commune déléguée de Dancé,
- Une partie du C.R. dit du Moulin de Gobelet situé sur la commune déléguée de Dancé,

L'enquête publique a eu lieu du 19 juillet au 3 août 2021 et la commissaire-enquêteur a donné un avis favorable à l'ensemble des projets.

Monsieur le Maire rappelle que les frais d'arpentage et notariés sont à la charge des acquéreurs et les frais d'enquête publique à la charge de la commune mais intégrés dans le prix de vente des terrains. Le conseil municipal décide de vendre à l'unanimité ces portions de chemins ruraux.

4° Présentation d'un avenant relatif aux travaux d'effacement de réseau à la Mare-le Meslier sur la commune déléguée de Saint Aubin des Grois

Madame Agnès Vail, maire déléguée, prend la parole et indique qu'une tranchée supplémentaire a dû être réalisée, monsieur Mariette ne souhaitant pas raccorder ses panneaux photovoltaïques au nouveau poste. Cette tranchée présente un surcoût de 988,46 € à la charge de la commune, ce qui porte le nouveau montant des travaux à 3 418,75 € sachant que l'avant-projet sommaire était beaucoup plus élevé que le projet final. Cet avenant est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

5° Lancement de la procédure de reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon

Monsieur Philippe Gouault, en charge des cimetières, informe que la commission est passée dans les cimetières pour identifier les tombes à l'état d'abandon. Un inventaire des tombes en mauvais état a été réalisé y compris les tombes à perpétuité qui ne sont pas entretenues.

La procédure sera mise en route par un affichage à l'entrée des cimetières et sur les tombes pour informer les familles de la procédure et un courrier sera transmis, un mois avant la visite des lieux, aux titulaires des concessions ou aux ayants-droits quand ils sont connus les invitant à se rendre à la visite des lieux. Un budget sera inscrit pour la relève de ces tombes avec priorité aux tombes dangereuses.

Une réflexion globale est actuellement menée sur l'entretien des cimetières et des trottoirs. Une expérience a été faite récemment sur Nocé en mettant toute l'équipe technique en même temps au débroussaillage, désherbage à la binette et balayage au tracteur. Le résultat est très positif, cela a créé une dynamique et c'est moins décourageant pour les agents. D'autres solutions sont proposées : enlever les gravillons pour pouvoir débroussailler, mettre plus d'herbe.

Il convient de communiquer auprès des usagers par l'installation proposée d'un panneau explicatif à l'entrée des cimetières pour expliquer le « zéro phyto ». Une réflexion est à mener pour effectuer des aménagements plus faciles à entretenir par la commune et une meilleure communication sur les choix d'entretien.

Une réunion dans ce sens de la commission aménagement durable va être programmée.

6° Ajustement d'une autorisation d'absence dans le règlement intérieur du personnel

Le conseil municipal, après avis favorable du Comité Technique Départemental, décide à l'unanimité d'apporter une modification au règlement intérieur du personnel en octroyant aux agents communaux 3 jours (au lieu de 2 actuellement) d'absence pour décès des parents ou beaux-parents.

7° Boulangerie de Nocé

Monsieur Patrick Lenaerts, en charge des travaux, prend la parole, indique que la commune est propriétaire des murs de la boulangerie depuis le 11 septembre 2021, que le dossier de travaux d'origine repris par la commune a été validé par les boulangers, ce qui permettra de travailler sur les travaux à réaliser. Un dossier communal est en cours de préparation pour établir une déclaration préalable pour la restauration de la façade et pour la demande de financement auprès du Pays du Perche Ornaï dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation. Des artisans ont pu être contactés, d'autres restent à trouver (carreleur, maçon). Les frais notariés pour l'acquisition de la boulangerie étant moins élevés que prévus, le reliquat permettra de financer les augmentations éventuelles des matériaux.

a) Demande de subvention auprès du Pays du Perche Ornaï OCM pour financer les travaux de la boulangerie

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de financement auprès du Pays du Perche Ornaï dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation pour obtenir une aide au financement des travaux de la boulangerie dès qu'une enveloppe budgétaire se libérera, ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

b) Exonération des loyers pendant les travaux

Les boulangers de Préaux louent actuellement les locaux du Relais du Parc en attendant de reprendre ceux de la boulangerie de Nocé en janvier 2022. Deux mois de loyer à titre de caution leur seront demandés avant de rentrer dans les lieux. Une exonération de loyer leur est accordée, à l'unanimité, à compter de la date d'acquisition de la boulangerie par la commune jusqu'à l'entrée dans les lieux.

c) Vote du budget annexe « Boulangerie de Nocé »

Monsieur le Maire fait part des remerciements de monsieur et madame Duval à la commune d'avoir acheté les locaux de la boulangerie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe Boulangerie de Nocé 2021 de la Commune de Perche en Nocé, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	1 752.00 €
	Recettes	1 752.00 €
Section d'investissement	Dépenses	111 728.00 €
	Recettes	111 728.00 €

8° Délibération pour la constitution de provisions pour créances douteuses

Monsieur le Moigne, Conseiller aux Décideurs Locaux, a transmis des impayés qui après analyse nécessitent la constitution de provisions :

- budget principal : 4 979,87 €,
- budget annexe assainissement en DSP : 3 639,16 €

Ces provisions semi-budgétaires réglementaires permettent de couvrir le risque d'impayés, avec récupération possible d'une partie de ces sommes.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces constitutions de provisions qui seront inscrites aux budgets par décision modificative.

9° Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du service assainissement collectif de Perche en Nocé 2020 (RPQS)

Le RPQS a été communiqué au préalable aux conseillers municipaux. Il fait apparaître une mauvaise qualité du traitement de la station d'épuration de Nocé. Un travail avait été demandé à monsieur Le Moigne, Conseiller aux Décideurs Locaux, sur le sujet. Une analyse des consommations d'eau en fonction de la composition des foyers est en cours. Des anomalies ont été relevées sur quelques compteurs d'eau qui ne présentent pas de consommation. D'autre part, il est constaté que le volume de consommation d'eau des foyers diminue considérablement. Une augmentation des tarifs à partir de 2022 est envisagée s'il n'y a pas de raison technique trouvée à l'issue de cette analyse. Le problème des eaux parasites qui arrivent dans les stations est également abordé. Il faut traiter ou chauler les boues pour qu'elles deviennent stériles dans le cadre du COVID, ce qui est très onéreux.

En conclusion, deux stations d'épuration sont à refaire : celles de Nocé et de Préaux. Il faut prévoir de gros investissements dans les années à venir, provisionner à partir du budget 2022 et préparer les usagers à de futures augmentations du prix de l'eau pour répondre à ce besoin.

D'autre part, monsieur le Maire précise que les usagers raccordables au réseau d'assainissement de Saint Jean de la Forêt ont été relancés par courrier pour raccorder leurs installations dans un délai maximum d'un an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce RPQS.

10° Compte-rendu du groupe de travail « Lotissement »

Le compte-rendu a été communiqué au préalable aux conseillers municipaux dans la note préparatoire.

La commission propose de baisser le prix à 14 € le m² avec communication d'un prix par lot et non au m².

Une étude est à mener sur l'évacuation de l'eau dans le lotissement et en général sur Colonard. Les parcelles sont traversées par un fossé d'évacuation des eaux pluviales à buser avec raccordement des lots au collecteur. La vue sur la vallée pourrait être dégagée.

En termes de communication, il est envisagé d'installer des panneaux fixes aux entrées de bourg sur Colonard voire une bache mobile sur un territoire plus vaste, de communiquer sur PanneauPocket, le journal communal et Facebook pour mettre en avant ces terrains.

11° Modification des tarifs de vente des parcelles à bâtir au lotissement du Tertre Martin et sur la zone économique de Colonard-Corubert

Après exposé des conclusions du groupe de travail présenté par madame Catherine Boucault, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nouveau prix de vente des six derniers lots à bâtir du lotissement du Tertre Martin, Colonard-Corubert, à 14 € TTC le m² comme suit :

Le Tertre Martin, Colonard-Corubert		
n°lot	surface	prix
Lot n°5	1 299 m ²	18 186 €
Lot n°6	1 315 m ²	18 410 €
Lot n°7	792 m ²	11 088 €
Lot n°8	811 m ²	11 354 €
Lot n°9	1 246 m ²	17 444 €
Lot n°11	998 m ²	13 972 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes de vente de ces lots.

12° Modification du prix zone économique de Colonard

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 8 € le m² non viabilisé les parcelles situées dans la zone économique de Colonard, route de Nocé, avec viabilisation par la commune à chiffer. Un certificat d'urbanisme opérationnel et un permis d'aménager seront à déposer.

13° Ajustement des limites de propriété chemin communal de la Brévière à Préaux du Perche

Monsieur Patrick Lenaerts, maire délégué de Préaux du Perche, informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le positionnement du chemin communal de la Brévière, différent entre la situation cadastrale et la situation sur le terrain.

Cette mise à jour se traduit par des actes d'acquisition/cession entre les différentes parties concernées :

- déclassement et vente de 68 m² du chemin communal à madame Céline VOISIN conformément à la surface définie dans le document d'arpentage,
- acquisition par la commune de 4 m² sur la parcelle cadastrée section H n° 86 cédée par monsieur Serge VOISIN.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces transactions, fixe le prix de vente des transactions à 1 € le m² et précise que les frais d'arpentage et de rédaction des actes notariés sont à la charge des demandeurs, monsieur Serge Voisin d'une part, et madame Céline Voisin d'autre part.

14° Délégation du conseil municipal au maire pour la création d'une régie multiproduits

Monsieur Olivier Potts prend la parole et précise que lors d'une rencontre avec monsieur Le Moigne, ce dernier a suggéré, de créer une régie multiproduit pour d'une part encaisser les concessions funéraires et les débits de boissons, et d'autre part régler les petits achats qui nécessitent un paiement immédiat ou des achats en ligne, avec mise en place d'un paiement par carte bancaire afin de pallier le manque de souplesse des règlements.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à la création d'une régie multiproduit et décide de donner délégation au maire pour la création et la modification de régies.

15° Projet de signature d'une convention avec le Parc Régional du Perche (PNR) sur la trame noire

Monsieur Jean-Pierre Pauly, médiateur des patrimoines au Parc du Perche, a présenté lors du bureau des maires du 24 septembre un projet d'étude de l'impact de l'éclairage public d'une collectivité du PNR du Perche sur la biodiversité nocturne.

Il a besoin d'une commune porteuse du projet pour une étude sur la pollution lumineuse en collaboration avec le Te61. L'étude est prise en charge financièrement par le Parc et le Te61. Il est intéressé par la commune de Perche en Nocé du fait de la diversité des différents bourgs qui la compose. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet et autorise le maire à signer la convention.

16° Point sur le recrutement de médecins

3 médecins sont venus début septembre, deux envoyés par le cabinet de recrutement du Département et un par celui de la commune qui a ensuite renoncé par crainte de ne pas avoir suffisamment de patients au départ. Une des médecins du Département viendra, en fonction des délais administratifs, s'installer à Nocé entre avril et juillet 2022 au plus tard. Les médecins ont été sensibles à la qualité de l'accueil, des locaux et au tissu médical existant. Le cabinet de recrutement Dias missionné par la commune continue le recrutement.

17° Choix du mode de gestion du service assainissement collectif de Saint Jean de la Forêt

Le conseil municipal décide à l'unanimité, sur proposition du maire, de choisir la gestion de la facturation de ce service en régie.

18° Projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à Préaux du Perche

Les opérateurs de téléphonie mobile ont sollicité un terrain communal pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile qui mettra fin à la zone blanche. Ils ont retenu la parcelle où est implantée la station d'épuration avec l'installation d'une antenne de 45 m. Les communes de Saint Agnan sur Erre, Préaux du Perche, Saint Cyr la Rosière et Saint Aubin des Grois seront arrosées par cette antenne.

19° Compte-rendu de la réunion avec les associations

Le compte-rendu a été communiqué aux conseillers municipaux avec la note préparatoire. Madame Agnès Vail précise qu'une vingtaine d'associations était présente à la réunion, que l'objectif est d'aider les associations, faciliter leur fonctionnement. Le compte-rendu a été transmis aux associations avec les réponses à leurs questions. Il est projeté deux réunions par an. Un travail est en cours sur un agenda partagé des événements.

Monsieur Philippe Gouault précise qu'un comité des fêtes à Dancé est relancé avec programmation des actions prévue lors de la réunion du 7 octobre. Monsieur Cyril Normand en est le président.

20° Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose les ajustements de crédits suivants :

Proposition de DM 6 du budget général

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT		
022	Dépenses imprévues	-7 732 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 000 €	
65731	Subvention au budget annexe Boulangerie Nocé	1 752 €	
6817 - 042	Dotation aux provisions pour risques et charges	4 980 €	
	Total section de fonctionnement	0 €	
	INVESTISSEMENT		
204122 op. 1703	"Effacement réseau la Mare-le Meslier"	1 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		1 000 €
	Total section d'investissement	1 000 €	1 000 €
	TOTAL	1 000 €	1 000 €

Proposition de DM 1 du budget annexe assainissement en DSP

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT		
022	Dépenses imprévues	-1 895 €	
023	Virement à la section d'investissement	-1 745 €	
6817 - 042	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	3 640 €	
	Total section de fonctionnement	0 €	
	INVESTISSEMENT		
020	Dépenses imprévues	-1 745 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		-1 745 €
	Total section d'investissement	-1 745 €	-1 745 €
	TOTAL	-1 745 €	-1 745 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces deux décisions modificatives.

21° Repas des anciens

Madame Martine Biffard en charge du groupe de travail sur l'organisation du repas indique que le repas initialement prévu le 24 octobre est reporté au 28 novembre, à la salle des fêtes de Nocé.

Il sera assuré par monsieur Denis sauf le pain et les pâtisseries fournis par la boulangerie de Préaux. Le pass sanitaire sera à priori exigé.

22° Questions orales

Monsieur Patrick Rivière indique qu'il transmettra par mail ses questions. Monsieur le Maire répond qu'il y apportera des réponses.

